

## IDHEAP

Au cœur de l'action publique  
Am Puls des öffentlichen Sektors  
Nel centro dell'azione pubblica  
At the heart of public service



### L'IDHEAP EN BREF

Avec l'Institut de hautes études en administration publique, l'Université de Lausanne dispose d'un centre unique en Suisse se consacrant à l'enseignement et à la recherche dans le domaine de la conduite des organisations publiques et parapubliques. Accrédité par la Confédération et au niveau international (EAPAA), l'IDHEAP est aussi un observateur indépendant et un fournisseur de conseils reconnu par les administrations, les responsables politiques et la Confédération.

L'IDHEAP propose une large palette de formations pour acquérir et perfectionner les connaissances nécessaires aux spécialistes des affaires publiques. Il dispense ainsi le MPA (Master of Public Administration), le Master PMP (Master of Arts in Public Management and Policy) et le CEMAP (Certificat Exécutif en Management et Action Publique) et organise des cours de courte durée. Il assure également la formation doctorale en administration publique de l'Université de Lausanne.

# DROIT ET ACTION PUBLIQUE

Sous la direction de la Professeure Sophie Weerts

## IDHEAP

Université de Lausanne  
Rue de la Mouline 28, 1022 Chavannes-près-Renens  
Accueil : +41 (0) 21 692 68 00  
[www.unil.ch/idheap](http://www.unil.ch/idheap)

en collaboration avec

formation continue 

CAS

CERTIFICATE  
OF ADVANCED  
STUDIES



UNIL | Université de Lausanne

IDHEAP

Institut de hautes études  
en administration publique

## CONTEXTE & THÉMATIQUE

Depuis les années 1990, la loi et l'administration publique s'inscrivent dans un contexte marqué par le changement. Le recours à d'autres instruments que la loi prend une place grandissante pour les autorités et services publics, les amenant à manier une palette toujours plus large d'outils visant à orienter le comportement des citoyennes et citoyens. Quant à l'administration publique, elle ne se limite plus seulement à exécuter des compétences régaliennes ou sociales, mais participe au développement et à la mise en œuvre de politiques publiques. A l'aune de ces changements, quel est encore le rôle du droit à l'égard de l'administration publique? Comment s'articule-t-il avec l'exigence d'efficacité? Pour y répondre, ce cours propose de resituer le droit et ses instruments dans un contexte d'administration publique en mouvement.

## OBJECTIFS & UTILITÉ

- Acquérir une connaissance approfondie de la loi et d'autres instruments normatifs à disposition de l'administration publique d'un point de vue historique, comparatif, politique et institutionnel
- Connaître les procédures d'adoption des différents instruments
- Identifier et comprendre les influences sur la loi du droit international, du management public, de l'analyse des politiques publiques, des approches psycho-comportementales et de la transformation digitale
- Se familiariser avec le développement d'une stratégie régulatoire face à un problème public
- Pouvoir analyser et expliquer les avantages et inconvénients (risques) de l'utilisation de ces instruments ainsi qu'évaluer leur efficacité

## PUBLIC CIBLE

- Participant-e-s au MAS en administration publique (MPA)
- Responsables politiques et membres des institutions publiques au niveau fédéral, cantonal et communal
- Représentant-e-s de partis politiques, groupes d'intérêt ou organisations à but non lucratif
- Toute personne désireuse d'approfondir sa connaissance des instruments normatifs de l'action publique

## MÉTHODE D'ENSEIGNEMENT ET D'ANIMATION

Le cours entend suivre une approche dynamique combinant des méthodes d'enseignement de type cours ex-cathedra, activités de groupe (mise en situation, travail de rédaction) et conférences d'intervenant-e-s externes. Ainsi, il s'agit de mettre en commun connaissances théoriques et pratiques. Les participant-e-s seront invité-e-s à jouer un rôle actif dans le cadre de la formation, en contribuant à la réflexion théorique et partageant leurs expériences professionnelles.

## THÈMES ABOARDÉS

- Panorama des instruments normatifs (juridiques et non-juridiques)
- La politique « mieux légiférer »
- La participation à la formation de la décision publique
- Les techniques de rédaction de la loi (sur le plan formel et matériel)
- L'influence du droit international
- L'usage des « nudges » et des algorithmes dans l'administration publique et les risques pour les citoyennes et citoyens



Inscription, dates, horaires et lieu :

[www.unil.ch/idheap/dap](http://www.unil.ch/idheap/dap)

- L'évaluation des politiques publiques et de l'efficacité de la loi
- Les autorités de contrôle externe de l'administration publique (juge et médiateur)

## PRATIQUE

### Direction du cours

Professeure Sophie Weerts, tél. : 021 692 69 60. Courriel : [sophie.weerts@unil.ch](mailto:sophie.weerts@unil.ch).

Assistante: Clarissa Valli Büttow, tél. : 021 692 68 83. Courriel : [Clarissa.ValliButtow@unil.ch](mailto:Clarissa.ValliButtow@unil.ch).

### Conditions d'admission

Le cours est ouvert à toute personne au bénéfice d'un diplôme universitaire ou d'une expérience professionnelle équivalente.

### Inscription, dates, horaires et lieu

Toutes les informations sont disponibles sur le site du cours [www.unil.ch/idheap/dap](http://www.unil.ch/idheap/dap).

### Certificat et attestation

La participation active et régulière à la formation ainsi que la rédaction d'un travail permettent l'obtention d'un certificat de formation continue/Certificate of Advanced Studies (CAS) en Administration Publique avec mention de la spécialisation délivré par l'IDHEAP, Université de Lausanne et correspondant à 10 crédits ECTS (European Credit Transfer System).

Les participant-e-s ayant suivi la formation mais qui renoncent à présenter un travail écrit reçoivent une attestation de présence (sans crédits ECTS).

### Finance d'inscription (sous réserve de modifications)

CHF 3'900.– pour l'ensemble du cours (documentation comprise) à verser dès réception de la facture mais au plus tard avant le début du cours.

Un rabais de 5 % jusqu'à concurrence de CHF 500.– par formation est accordé aux diplômé-e-s MPA, DAS et CEMAP, Docteur-e-s IDHEAP et gradué-e-s Master PMP souhaitant suivre un CAS ou un SSC organisé par l'IDHEAP. Ce rabais ne s'applique pas aux participant-e-s du DAS souhaitant suivre le MPA.

En cas de désistement dans les trois semaines avant le début du cours, un montant de 50 % est perçu. Si le désistement intervient moins de 10 jours avant le début du cours, l'entier de la finance reste dû.